

Utilisez ou perdez vos investissements en liquide en Nouvelle-Zélande - Fonds non réclamé

Récemment, plusieurs clients étrangers nous ont demandé de l'aide à la suite de la disparition des fonds dans leur compte bancaire. Dans les deux cas, il ne s'agissait pas d'une fraude, mais les banques avaient plutôt versé le produit du compte auprès du Commissioner of Inland Revenue (**IRD**) conformément à la loi Unclaimed Money Act 1971.

Pour récupérer les fonds bancaires de l'IRD, le formulaire de réclamation exigeait que les fonds soient versés sur un compte bancaire dans le pays de résidence du client. Même si le compte bancaire néo-zélandais du client restait ouvert, il n'existait aucune possibilité de verser les fonds sur le compte bancaire néo-zélandais du client.

La loi Unclaimed Money Act permet à une banque (ou à un autre détenteur de fonds) de verser des fonds à l'IRD lorsque :

- les fonds dans le compte dépassent 100 NZ\$; et
- le propriétaire n'a ni communiqué ni effectué de transaction avec la banque pendant une période de cinq ans ; et
- le propriétaire n'a pas fourni à la banque les informations demandées par la banque à propos des fonds.

Si les fonds deviennent les fonds non réclamés conformément à la loi Unclaimed Money Act, le détenteur des fonds doit, dans un délai de 1 mois et 20 jours à compter de la fin d'une *période de déclaration* pertinente, payer les fonds auprès de l'IRD. La *période de reporting* pourrait être aussi peu que trois ou six mois, selon l'approbation que le détenteur des fonds a obtenue de l'IRD.

L'IRD n'est pas tenu de payer des intérêts au propriétaire pendant la durée pendant laquelle il détient les fonds non réclamés et, si le propriétaire ne réclame pas les fonds dans un délai de 25 ans, l'IRD a le droit de retirer ces fonds-là de la liste des fonds pouvant être récupérés. Il n'existe aucun droit de réclamation contre l'IRD une fois que les fonds seront retirés de la liste.

Il semble que les banques adoptent une approche de plus en plus vigilante à l'égard des fonds investis en Nouvelle-Zélande par des non-résidents, mais l'étendue des fonds qui peuvent être traités comme des fonds non réclamés s'étend au-delà des placements bancaires. D'autres exemples sont les fonds KiwiSaver inactifs ou les fonds dans le compte en fiducie d'un cabinet juridique.

Lorsque vous avez des placements en liquide en Nouvelle-Zélande, assurez-vous que vos coordonnées auprès de la banque ou du détenteur sont à jour afin qu'ils puissent vous contacter, lire leur correspondance et répondre rapidement aux questions, et utiliser votre compte de temps en temps pour qu'il reste actif.

Si vous vous trouvez dans la situation malheureuse d'un compte de placement sans fonds, n'hésitez pas à nous contacter car nous pouvons vous aider à récupérer ces fonds.

Contact

Lee Harris